



Expulsion d'un camping à Oleron Charente maritime

Par **michel**, le **13/06/2009** à **08:12**

Bonjour, rnvoilà en juin 2005 j achete un mobilhom a un particulier 12000 euros avec la rncertitude de rester plusieurs années, confirmé par la belle fille du gerant.rnEt en octobre 2007 lettre recommandée pour liberer la parcelle pretextant une nouvelle image de l hotelerie de plein air,ou bien d en acheter un neuf rn25000 euros.J ai prit un credit pour ce mobilhom 300 euror par mois,donc jairnmit mon monbilhom en depot vente en 12 12 2007.rnJe paye pour un mobilhom que je n ai plus.rnle 14 mai 2009 j appelle le depot vente pour avoir des nouvelles il me repondrnil est reservé rappelé moi debut juin. Le 15 mai je vais sur un site d annoncerjn je vois mon mobilhom en location a la palmyre!!! rn Le 16 mai j appel le depot vente il me repond c est pas le votre , il y a des details qui ne trompe pas , j ai meulé mes initiales sous le chassis ,mal a l aiser nil m envoie le cheque signé du 14 05 2009 et il la vendu le 28 12 2008.rn2ème arnaques c est une proffesion malhonnete. donc jai renboursé mon credit. c est un abus de confiance . merci de votrerneccoute.rnComment me defendre contre ses agissements crapuleux?rncordialement michel

Par **michel**, le **12/10/2012** à **12:38**

bonjour a tous,rn10 passages sur tmc camping tous les coups sot permis.rnplainte sans suiter nmerci la justice

Par **michel**, le **04/11/2013** à **21:04**

bonsoir,rnmaintenant je roule en camping car,rnj ai recuperé 3500 euros sur 12000 euros.rnle
mh c est fini on a comprit.rnmichel arnaqué 2 fois.